

Financement des micro-projets associatifs



Des initiatives locales pour l'emploi durable en Midi-Pyrénées



Participer à l'Europe



Pour en savoir plus

(renseignements complémentaires, organismes partenaires, dossier de candidature) :

www.creer.fr

Ou contactez-nous

CREER Boutiques de Gestion

64 Bd Silvio Trentin

31200 TOULOUSE

Tél : **05.61.61.45.20**

Email : **microprojets@creer.fr**

Responsable de la mission : Maï Ly ALET



Partenaires :

Les réseaux associatifs impliqués dans la mise en œuvre du dispositif :

CRESS Midi-Pyrénées

ADEPES CLAP Midi-Pyrénées CPCA Midi-Pyrénées

ETYMON FNARS Midi-Pyrénées UREI Midi-Pyrénées

URSCOP Midi-Pyrénées

Plusieurs établissements financiers sont aussi associés :

Caisse d'Epargne Crédit Coopératif Crédit Mutuel

Certains d'entre eux sont membres du comité de sélection.

Ils sont également susceptibles de fournir aux structures concernées les informations relatives à la mesure de financement des micro-projets associatifs, de les aider dans l'élaboration des dossiers de candidature et de suivre l'avancement des micro-projets associatifs.



Renforcer l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets associatifs qui participent à l'innovation en matière d'emploi et d'inclusion professionnelle en Midi-Pyrénées.



Quels bénéficiaires ?

En priorité

- les structures de petite taille (peu ou pas de salariés)
- constituées sous forme associative ou coopérative (SCOP, SCIC, ...)

A titre exceptionnel

En fonction du caractère particulièrement innovant ou expérimental du projet, des structures plus importantes.

Quels critères d'éligibilité ?

- **Etre constitué juridiquement** (disposer d'un N° SIRET et d'un compte bancaire)
- Avoir le **siège social et l'activité en Midi-Pyrénées**
- Avoir une **capacité financière faible** justifiant le soutien du Fonds Social Européen
- Avoir un **projet clairement identifiable** correspondant à l'un des 5 types de projets financés
- Avoir un **projet ne relevant pas d'autres financements européens**
- Avoir un **projet respectant l'égalité des chances hommes / femmes**



Quel type de projets ?

- **Créations d'activités dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire**, positionnées sur de nouveaux gisements d'emplois (écotourisme, environnement, commerce équitable, ...)
- **Initiatives de nature à combler les insuffisances du maillage des territoires** (services à la personne notamment)
- **Activités qui valorisent les métiers patrimoniaux** dans une perspective de valorisation économique du territoire

Pour ces 3 thématiques, seront prioritaires les projets situés dans les zones urbaines en difficulté ou en milieu rural.

- **Actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail**
- **Actions d'insertion socio-professionnelle** innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes et des seniors.

Comment procéder ?

1. **Télécharger le dossier de candidature sur le site de CREER Boutiques de Gestion www.creer.fr et nous contacter**
2. **Compléter le dossier et le retourner à CREER** avec l'ensemble des pièces demandées
3. Une fois enregistré, **tout dossier répondant aux critères d'éligibilité sera étudié** et soumis à la décision d'un comité de sélection.

Que vous apporte CREER ?

- Un financement de 85% maximum de votre projet, dans la **limite de 19.500 euros**
- **Pour des micro-projets d'un coût total maximum de 23.000 euros**
- Pour des **dépenses de fonctionnement**
- **Financement sur 12 mois** maximum
- Une **aide** à la constitution de votre dossier



CREER Boutiques de Gestion, membre du Réseau National des Boutiques de Gestion, a été désigné comme organisme intermédiaire pour mettre en œuvre le Fonds Social Européen relatif au renforcement de l'accès des petits porteurs associatifs aux financements européens en Midi-Pyrénées.



Questions à se poser

- Le projet répond-il à un besoin sur mon territoire ?
- Quelle est la prise en compte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ?
- Quelles seront les retombées du projet en matière économique et d'emploi ?

Dans ce cadre, l'Etat a confié à CREER plusieurs missions :

- Informer, sensibiliser, animer le dispositif, aider les porteurs de projet à constituer les dossiers
- Instruire les demandes pour les présenter devant le comité de sélection
- Verser les aides financières
- Suivre la mise en œuvre des projets
- Evaluer et contrôler l'utilisation des fonds versés.